



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/60  
1er novembre 2018

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quatre-vingt-deuxième réunion  
Montréal, 3 – 7 décembre 2018

**PROPOSITION DE PROJET : EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

Le présent document renferme les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, huitième tranche)

ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

## Ex-République yougoslave de Macédoine

| (I) TITRE DU PROJET                  | AGENCE             | RÉUNION D'APPROBATION | MESURE DE RÉGLEMENTATION |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------------|
| Plan d'élimination des HFC (phase I) | ONUDI (principale) | 60 <sup>e</sup>       | 35 % d'ici 2020          |

| (II) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I) | Année : 2017 | 0 (tonnes PAO) |
|--|--------------|----------------|
|  |              |                |

| (III) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES DU PROGRAMME SECTORIEL DE PAYS (tonnes PAO) |          |         |                         |               |           |          | Année : 2017            |                            |                                |
|---|----------|---------|-------------------------|---------------|-----------|----------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Produits chimiques  | Aérosols | Mousses | Lutte contre l'incendie | Réfrigération |           | Solvants | Agent de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale du secteur |
|   |          |         |                         | Fabrication   | Entretien |          |                         |                            |                                |
| HCFC-22   |          |         |                         |               | 0,04      |          |                         |                            | 0,04                           |

| (IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)           |  |      |   |
|---|--|------|---|
| Valeur de référence 2009 - 2010 ::                  |  | 1,8  | Point de départ des réductions globales durables :: |
|   |  |      | 3,35  |
| CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO) |  |      |   |
| Déjà approuvée :                                    |  | 2,18 | Restante :  |
|   |  |      | 1,17  |

| (V) PLAN D'ACTIVITÉS |                                 | 2018    | 2019   | 2020   | Total   |
|----------------------|---------------------------------|---------|--------|--------|---------|
| ONUDI                | Élimination de SAO (tonnes PAO) | 0,24    | 0,14   | 0,14   | 0,52    |
|                      | Financement (\$US)              | 140 825 | 80 625 | 80 625 | 302 075 |

| (VI) DONNÉES DE PROJET   |       |                 | 2010   | 2011    | 2012    | 2013    | 2014   | 2015   | 2016   | 2017    | 2018     | 2019   | 2020   | Total     |
|--|-------|-----------------|--------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|---------|----------|--------|--------|-----------|
| Limites de consommation du Protocole de Montréal                 |       |                 | s.o.   | s.o.    | s.o.    | 1,80    | 1,80   | 1,62   | 1,62   | 1,62    | 1,62     | 1,62   | 1,17   | s.o.      |
| Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)                     |       |                 | s.o.   | s.o.    | s.o.    | 1,80    | 1,80   | 1,62   | 1,53   | 1,44    | 1,35     | 1,26   | 1,17   | s.o.      |
| Financement convenu (\$US)                                       | ONUDI | Coûts du projet | 15 000 | 107 000 | 294 955 | 148 000 | 82 000 | 82 000 | 82 000 | 131 000 | 75 000   | 75 000 | 75 000 | 1 166, 55 |
|  |       | Coûts d'appui   | 1 125  | 8 025   | 22 122  | 11 100  | 6 150  | 6 150  | 6 150  | 9 825   | 5 625    | 5 625  | 5 625  | 87 522    |
| Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)                    |       | Coûts du projet | 15 000 | 107 000 | 294 955 | 148 000 | 82 000 | 82 000 | 0      | 82 000  | 0        | 0      | 0      | 810 955   |
|  |       | Coûts d'appui   | 1 125  | 8 025   | 22 122  | 11 100  | 6 150  | 6 150  | 0      | 6 150   | 0        | 0      | 0      | 60 822    |
| Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US) |       | Coûts du projet | 0      | 0       | 0       | 0       | 0      | 0      |        |         | 131 000* | 0      | 0      | 131 000   |
|  |       | Coûts d'appui   | 0      | 0       | 0       | 0       | 0      | 0      |        |         | 9 825    | 0      | 0      | 9 825     |

\*La huitième tranche devait avoir été présentée en 2017

|                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| Recommandation du Secrétariat : | Approbation générale |
|---------------------------------|----------------------|

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la huitième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 131 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 9 825 \$US.<sup>1</sup> Cette présentation comprend le rapport périodique sur la mise en œuvre de la septième tranche, le rapport de vérification concernant la consommation de HCFC pour 2017, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2019. Le renforcement des institutions constitue une composante de la phase I du PGEH.

### Rapport sur la consommation des HFC

2. Le gouvernement de l'ex-République yougoslave de la Macédoine a déclaré une consommation nulle de HCFC en 2017. La consommation de HCFC pour 2013-2017 figure au tableau 1 ci-après.

**Tableau 1. Consommation de HCFC dans l'ex-République yougoslave de la Macédoine (données de l'article 7 pour 2013-2017)**

| HCFC   | 2013  | 2014  | 2015 | 2016 | 2017 | Valeur de référence |
|--|-------|-------|------|------|------|---------------------|
| <b>Tonnes métriques</b>                          |       |       |      |      |      |                     |
| HCFC-22  | 13,06 | 10,44 | 3,36 | 4,92 | 0,00 | 32,78               |
| HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés* | 0     | 0     | 0    | 0    | 0    | 14,10**             |
| <b>Tonnes PAO</b>                                |       |       |      |      |      |                     |
| HCFC-22  | 0,72  | 0,57  | 0,18 | 0,27 | 0,00 | 1,80                |
| HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés* | 0     | 0     | 0    | 0    | 0    | 1,55**              |

\*Données du programme de pays

\*\*Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

3. La baisse de la consommation de HCFC est attribuable à une réduction annuelle de 5 pour cent du quota d'importation des HCFC depuis 2013; ainsi qu'aux activités menées au titre du PGEH, à savoir la réglementation visant la diminution des émissions de frigorigènes pendant l'entretien, la formation des techniciens, la récupération et le recyclage des frigorigènes, de même que l'exécution d'autres activités dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération. Ces activités ont par ailleurs été appuyées par une taxe environnementale (1,13 \$US/kg) sur l'importation des HCFC, et par d'autres mesures réglementaires mises en place.

4. Alors que le quota d'importation avait été fixé à 1,35 tonne PAO pour 2017, il n'y a eu aucune importation de HCFC cette année-là, et une consommation nulle a été déclarée étant donné que certaines réserves d'importations précédentes étaient disponibles et suffisantes pour le marché.

### *Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays*

5. Le gouvernement de l'ex-République yougoslave de la Macédoine a communiqué des données de consommation de HCFC-22 de 298,5 kg (0,04 tonne PAO) dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2017, qui ne correspondent pas aux données déclarées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal. La quantité communiquée au titre du programme de pays concernait des stocks mis sur le marché uniquement en 2017. Les données du programme de pays concernant les importations de HCFC sont conformes à celles de l'article 7.

<sup>1</sup> Conformément à la lettre du 21 septembre 2018 adressée par le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement physique de l'ex-République yougoslave de Macédoine à l'ONUDI.

### *Rapport de vérification*

6. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement a mis en place un système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation annuelle de HCFC-22 a été nulle en 2017. Même si une entreprise a fait une demande de licence d'importation de HCFC-22 (c.-à-d., 10 mt) en 2017, aucune importation n'a eu lieu au cours de l'année.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la septième tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

7. La Loi sur l'environnement, qui constitue le fondement du système d'octroi de licences, a été modifiée de manière à inclure des dispositions relatives aux types et catégories de licences pour la gestion des frigorigènes et/ou des produits renfermant des frigorigènes, aux procédures appliquées pour la récupération et le recyclage, et à l'installation et à l'entretien de l'équipement, qui devraient être adoptées d'ici 2019. On a apporté des amendements à la Loi sur l'équipement électrique et électronique et la gestion des déchets produits par le secteur (y compris les appareils de réfrigération et de climatisation) qui comprennent des dispositions concernant la gestion des résidus de SAO provenant de cet équipement.

#### *Secteur de la fabrication*

8. La société Frigoteknika a terminé l'installation de sa machine à mousse de polyuréthane (PU) en juillet 2018 tout de suite avant d'amorcer la production; la formation du personnel a été menée par le fournisseur. La reconversion de trois entreprises de mousse au formiate de méthyle (Koper-Negotino, Zlatna Raka (avant la sixième tranche) et Frigoteknika) a permis d'éliminer 1,73 tonne PAO de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés. Depuis 2013, aucune importation de HCFC-141b n'a été déclarée; l'entreprise restante (Sileks) a utilisé des stocks des années précédentes pour ses opérations. Mais suite à un incendie ayant détruit l'usine de production de mousse, on ne sait pas si cette production pourra reprendre.

#### *Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération*

9. Les activités suivantes ont été menées : trois ateliers de formation à l'intention de 101 techniciens en entretien sur les inspections des fuites et la récupération des frigorigènes; et un atelier sur les pratiques d'entretien exemplaires en matière de manipulation des déchets d'équipements électriques, y compris les appareils de réfrigération et de climatisation, pour 19 participants.

10. Le suivi du programme de récupération et de recyclage a été assuré par le biais de visites aux 22 ateliers d'entretien qui traitent l'équipement concerné; on a organisé des réunions en vue de discuter de l'utilisation de l'équipement de récupération et de recyclage et de la gestion générale des frigorigènes récupérés. Les ateliers d'entretien/entreprises sont par ailleurs tenus de présenter des rapports annuels sur les quantités de frigorigènes récupérés et recyclés à l'Unité nationale d'ozone (UNO).

11. La mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien est renforcée par un soutien institutionnel aux techniciens en entretien grâce un service d'assistance. Ce dernier a facilité la présentation de rapports sur les quantités de frigorigènes récupérés et recyclés provenant des techniciens et des ateliers d'entretien, et a permis d'éclaircir les procédures d'enregistrement et d'étiquetage de l'équipement renfermant 3 kg et plus de produits par les entreprises/propriétaires d'équipement, comme le veut la réglementation. On peut ainsi améliorer la mise en œuvre du programme de récupération et de recyclage; il a été indiqué que 67,2 pour cent des 36 mt de frigorigènes récupérés et recyclés (à base de HCFC-22, HFC-134a, R-404A, R-407C et R-410A) en 2017 avaient été réutilisés dans le marché.

*Unité de mise en œuvre et de suivi des projets et renforcement des institutions*

12. L'UNO est responsable d'émettre les permis d'importation/exportation des SAO, des frigorigènes de remplacement des SAO et de l'équipement renfermant des frigorigènes; elle coordonne les activités visant à harmoniser sa législation nationale avec la réglementation de l' Union européenne. Elle a mis en place un programme de sensibilisation publique, mené des formations à l'intention des techniciens en entretien, des inspecteurs environnementaux et des propriétaires d'équipements, mis au point des formations et d'autres matériels d'information, et participé à des ateliers régionaux et internationaux. L'UNO est par ailleurs chargé de communiquer les données du programme de pays et de l'article 7 respectivement au Secrétariat du Fonds multilatéral et au Secrétariat de l'ozone.

Niveau de décaissement

13. En septembre 2018, sur le montant de 810 955 \$US approuvé jusqu'ici, 741 761 \$US ont été décaissés, comme on peut le constater au tableau 2. Le solde, qui s'élève à 69 194 \$US, sera décaissé en 2018 :

**Tableau 2. Rapport financier sur la phase I du PGEH pour l'ex-République yougoslave de Macédoine (\$US)**

| Agence                          | Première-sixième tranche |          | Septième tranche |          | Total    |          |
|---------------------------------|--------------------------|----------|------------------|----------|----------|----------|
|                                 | Approuvé                 | Décaissé | Approuvé         | Décaissé | Approuvé | Décaissé |
| ONUDI                           | 728 955                  | 714 161  | 82 000           | 27 600   | 810 955  | 741 761  |
| <b>Taux de décaissement (%)</b> | 98                       |          | 34               |          | 91       |          |

Plan de mise en œuvre de la huitième tranche du PGEH

14. Les activités suivantes seront menées de janvier à décembre 2019 :

- a) Achèvement de la reconversion de la société de mousse restante après confirmation de la production (fonds de la tranche précédente), et suivi des progrès accomplis dans la reconversion du secteur de la mousse (30 000 \$US);
- b) Formation sur les pratiques exemplaires en matière d'entretien à l'intention de 30 techniciens en entretien, concernant notamment le contrôle de l'équipement et la vérification des fuites, l'enregistrement et l'étiquetage de l'équipement, la distribution des registres et des étiquettes, et l'assistance sur place pour l'utilisation des registres et des étiquettes (21 000 \$US);
- c) Amélioration de la base de données électroniques pour l'équipement renfermant 3 kg au plus de frigorigènes (5 000 \$US); et
- d) Activités relatives au renforcement des institutions : finalisation de la législation sur l'établissement d'un système d'octroi de licences durable, mesures de contrôle de l'importation/exportation des frigorigènes et de l'équipement associé, suivi du programme de récupération et de recyclage, et accroissement de la sensibilisation (75 000 \$US).

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la septième tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

15. Le gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine a déjà émis des quotas d'importation des HCFC pour 2018 fixés à 1,26 tonne PAO, qui sont inférieurs aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

##### *Secteur de la fabrication*

16. En éclaircissant la situation concernant la reconversion de la société de mousse restante (Sileks), l'ONUDI a expliqué que l'incendie qui a détruit l'usine est survenue en 2016, mais que l'agence n'en a été informée qu'en 2018 au cours d'une visite dans le pays. Au moment de la rédaction du présent document, aucune décision n'avait été prise pour ce qui est de savoir si l'entreprise poursuivra la reconversion prévue ou si les fonds seront retournés; l'ONUDI continue de consulter le gouvernement à ce sujet.

17. Le Secrétariat a indiqué à l'ONUDI que si la société a arrêté la production de mousse PU, alors le financement associé devrait être retourné au Fonds multilatéral. Comme tous les autres bénéficiaires de ce projet cadre ont terminé les reconversions et qu'aucune consommation de HCFC-141b n'a été signalée depuis 2013, le plan sectoriel peut être considéré comme achevé. L'ONUDI a demandé de transmettre un rapport à ce sujet à la 83<sup>e</sup> réunion.

18. Le Secrétariat a noté que le rapport financier a montré que des fonds plus élevés avaient été consacrés à la reconversion d'une entreprise. L'ONUDI a expliqué que les prix de l'équipement avaient augmenté entre la phase de planification et la phase d'exécution; le pays a donc rajusté le financement, ce qu'il croyait possible en vertu du projet cadre, qui offre plus de souplesse pour modifier l'approche générale. Certains équipements admissibles à la reconversion ont été plutôt remplacés pour des questions de vétusté et d'utilité. On s'est servi des surcoûts d'exploitation pour financer ces dépassements de coûts, conformément à la décision 20/6.

##### Conclusion

19. L'ex-République yougoslave de Macédoine demeure en situation de conformité avec le Protocole de Montréal et les objectifs de consommation des HCFC définis dans son accord avec le Comité exécutif. En 2017, la consommation de tous les HCFC a été nulle, et aucune consommation de HCFC-141b n'a été déclarée depuis 2013. La mise en œuvre de la septième tranche a bien progressé. Le système d'octroi de licences et de quotas fonctionne de manière satisfaisante. Le programme de récupération et de recyclage est efficace, et on a indiqué que 62,2 pour cent des matières recyclées avaient été réutilisées dans le marché et que cette tendance devrait s'accélérer à l'avenir. La reconversion de trois des quatre entreprises de mousse est maintenant terminée, et l'ONUDI fera le point lors de la 83<sup>e</sup> réunion sur l'état d'avancement de la reconversion de la société restante. Le niveau de décaissement de la septième tranche est de 34 pour cent, et le taux de décaissement général a atteint 91 pour cent. Les activités mises en œuvre jusqu'ici et celles prévues en vertu de la huitième tranche continueront d'aider le pays à s'acquitter de ses obligations en matière de conformité en vertu du Protocole.

**RECOMMANDATION**

20. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I, septième tranche) pour l'ex-République yougoslave de Macédoine; et recommande l'approbation générale de la huitième tranche de la phase I du PGEH, avec le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour 2019, aux niveaux de financement figurant dans le tableau ci-après, étant entendu qu'une mise à jour sur la reconversion de la société de mousse Sileks sera présentée à la 83<sup>e</sup> réunion au titre des rapports sur les projets ayant des exigences spécifiques en matière de communication des données :

|    | <b>Titre du projet</b>  | <b>Financement du projet (\$US)</b> | <b>Coûts d'appui (\$US)</b> | <b>Agence d'exécution</b> |
|----|---|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| a) | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, huitième tranche) | 131 000                             | 9 825                       | ONUDI                     |